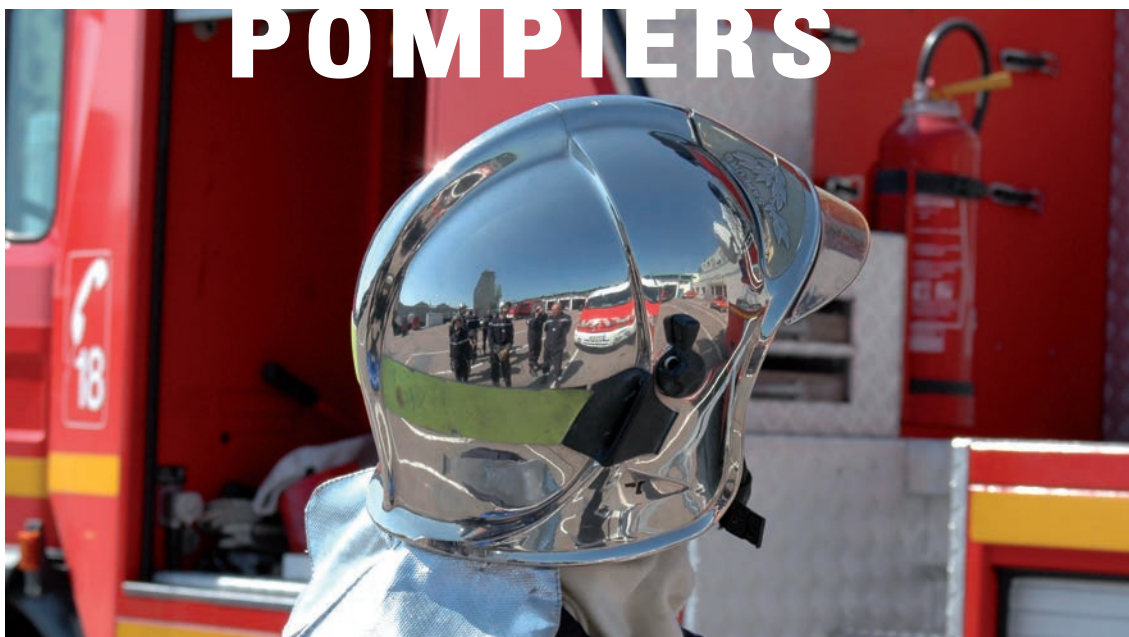


Nantes  
22-24  
septembre  
2011

LA CORSE AU 118<sup>e</sup>

# CONGRES NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS

PARC DES EXPOSITIONS  
DE LA BEAUJOIRE  
STAND DE LA CORSE  
HALL 4 - N° 335



## La Collectivité Territoriale de Corse



consciente de l'importance du risque incendie, a confié à l'Office de l'Environnement, une politique de prévention et a engagé les campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public.

Quatre incendies sur cinq sont dus à l'imprudence, aussi :

- en forêt, pas de feu,
- sur la route, pas de mégot,
- dans le jardin, pas de brûlage de végétaux.



## 1- LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AU 118EME CONGRES DES SAPEURS POMPIERS

***La Collectivité Territoriale de Corse participe pour la première fois à cet événement national, avec sur son stand, l'Office de l'Environnement, l'Agence du Tourisme et les deux SDIS de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.***

Autour du thème « **Risques et environnement** », retenu pour cette 118eme édition, le congrès national des sapeurs pompiers propose une illustration de ce thème au travers de leurs technologies et de leurs savoir-faire. Ces points donneront lieu à des conférences ciblées tenues par les exposants et les partenaires.

La Corse est la seule région du pourtour méditerranéen à développer des actions très diversifiées de recherche, d'information et de sensibilisation du public au risque incendie de forêt.

Au-delà de sa politique volontariste mise en œuvre, la Collectivité Territoriale de Corse soutient des projets d'envergure pour la préservation et le développement de notre île, comme par exemple le projet « REC1 – MICNA ».

### ■ **Le projet « REC1 – MICNA », RECueil de données à échelle 1 et Modules d'Intervention face aux risques Climatiques, Naturels et Anthropiques**



#### **Financement du projet :**

**CTC : 253 000 €**

**FEDER : 253 000 €**

**SDIS 2B : 225 000 €**

« REC1 – MICNA »

comporte deux parties :

- recherche scientifique,
- développement en matière de réponse de sécurité civile.

Plusieurs projets de recherches et d'études sur les incendies, portant plus particulièrement sur les feux de forêts, sont menés afin de répondre aux problématiques de lutte contre les risques majeurs, les engins de secours traditionnels des services de sécurité civile semblent avoir atteint leur limite.

Il est nécessaire de disposer d'un véhicule hors normes dont les caractéristiques techniques lui assurent une inertie thermique importante. De plus, pour pénétrer au plus près du front de flamme, celui-ci doit être doté de bonnes capacités de motricité tout terrain.

Dès lors, une nouvelle orientation doit être prise. Une adaptation d'engins militaires ou de forestages conçus pour des utilisations extrêmes trouvera certainement sa place sur ces théâtres opérationnels.

## 2 – UNE POLITIQUE DE PREVENTION

---

Depuis le 1er janvier 2006, l'Office de l'Environnement de la Corse est devenu l'outil unique de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de prévention des incendies.

La prise en compte de la prévention des incendies dans ses différents aspects ainsi que la décision prise de confier à l'OEC l'accompagnement administratif et technique des communes, a nécessité un redéploiement des personnels et une organisation nouvelle du service prévention des incendies au sein du Département Ecosystèmes Méditerranéens.

La politique de prévention des incendies développée par l'Office de l'Environnement de la Corse s'articule autour de 3 axes principaux :

- la prévention par l'aménagement de l'espace rural pour, d'une part, réduire les incendies liés à l'élevage et, d'autre part, aider les communes à mettre en œuvre le débroussaillage réglementaire;
- l'information et la sensibilisation au risque incendie ;
- les aides financières allouées aux communes pour la réalisation des interfaces et l'acquisition de petits matériels de démaquisage.

On distingue deux grands types de causes liées aux incendies :

- celles obéissant à des logiques prévisibles, du type pastoralisme, dépôts d'ordures sauvages, chasse parfois,
- et celles obéissant à des logiques non prévisibles du type vengeance, malveillance, pyromanie, accident....

Le Plan de Prévention des Incendies de Forêts et des Espaces Naturels (PPIFEN), qui constitue le premier document d'objectifs sur la prévention des incendies à l'échelle d'une région, a été adopté par l'Assemblée de Corse en 2006.

La Collectivité Territoriale de Corse, dans un souci d'efficacité et de cohérence, a confié à l'Office de l'Environnement de la Corse la mise en œuvre de l'ensemble des actions de prévention des incendies qui lui sont désormais dévolues.

Pour atteindre cet objectif, il a été décidé d'une part de faire appel aux agents pastoralistes de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse afin de poursuivre les actions de prévention des incendies et d'autre part de recruter des animateurs du débroussaillage pour répondre à une priorité du PPIFEN qui est d'aider les communes à faire appliquer la réglementation sur le débroussaillage légal.

### ■ Une meilleure connaissance des causes d'incendies

L'analyse des causes des incendies constitue un préalable nécessaire à l'élaboration d'une politique efficace de prévision et de prévention des incendies.

Pour cela, il est nécessaire, sur la période estivale durant laquelle ont lieu la très grande majorité des incendies (Juin - Septembre):

- de connaître la localisation exacte des départs de feu de façon quasi exhaustive,
- de renseigner chaque départ de feu selon des critères précis et conformes avec ceux prévus dans la base nationale PROMETHEE et relatifs notamment :
  - à l'origine supposée la plus probable appréciée à partir de la connaissance de l'historique des incendies et des activités utilisatrices de l'espace (élevage, chasse,...)
  - au lieu d'éclosion et à la nature de la végétation,
  - à la superficie parcourue

Chaque année, ce travail donne lieu à la publication d'un rapport intitulé « bilan des incendies sur la région Corse » qui présente une analyse des feux par régions naturelles.

### ■ Réalisation d'études relatives à la prévention et la prévision des incendies

L'Office de l'Environnement peut réaliser à la demande des études techniques relatives :

- à la prévention et à la prévision des incendies de type Plans Locaux de Prévention des Incendies, ...
- à la connaissance toujours plus fine des systèmes pastoraux corses et de leur relation avec l'utilisation et la gestion de l'espace (étude des pratiques pastorales dans le golfe de Lava...),
- à la recherche de références technico-économiques sur les systèmes d'élevage corses.

### 3 - ACTIONS DE PREVENTION

---

L'analyse des causes des incendies depuis plusieurs années en Corse met en relief l'importance des incendies liés à certaines pratiques pastorales et la nécessité absolue de tenter de les faire régresser par une politique de prévention appropriée.

Afin de contrer cette « spirale » du feu, il est nécessaire de proposer à l'ensemble des utilisateurs de l'espace (que sont les éleveurs) des alternatives techniques qui vont leur permettre de produire la ressource durable dont ils ont besoin par des moyens appropriés et respectueux de l'environnement.

#### ■ L'aménagement de l'espace agro-pastoral,

L'aménagement de l'espace agro-pastoral a un double objectif :

- réduire les mises à feu pastorales,
- rendre l'espace moins combustible et plus productif.

Pour atteindre ces objectifs, les principaux moyens mis en œuvre sont :

- l'intervention du service des Forestiers-Sapeurs du Département de la Haute-Corse,
- la valorisation des potentialités agro-pastorales permettant la structuration de l'espace fourrager.

#### ■ La recherche et la vulgarisation de nouveau matériel végétal et de nouvelles techniques agronomiques

Le développement des cultures fourragères en Corse a été longtemps contrarié par l'absence de matériel végétal adapté aux conditions pédo-climatiques. Pour combler cet handicap, il a été mis en place un réseau régional d'expérimentations et de démonstrations fourragères.

Aujourd'hui, notamment pour les cultures conduites en sec, ce matériel est disponible en Corse grâce à ces travaux.

Parallèlement, afin de limiter les coûts de production et de prévenir l'érosion des sols, il est apparu nécessaire de tester des techniques culturales « simplifiées ». Les premiers résultats agronomiques sont jugés intéressants et incitent à poursuivre ces expérimentations et à en élargir leur champ d'application.

#### ■ La valorisation agro-pastorale des ouvrages D.F.C.I.

Certains ouvrages de type « zones d'appui à la lutte » situés stratégiquement sur les crêtes, et réalisés en vue de l'aménagement défensif de l'espace, peuvent constituer une « agression » pour le milieu naturel et le paysage mais constituent parallèlement des zones démaquisées importantes pouvant être avantageusement valorisées à des fins agro-pastorales.

3 objectifs principaux :

- une meilleure intégration paysagère,
- une utilisation pastorale de qualité,
- une pérennité de l'utilité DFCI.

### ■ La sensibilisation, la formation, l'appui technique

Afin de faire partager au plus grand nombre d'éleveurs, d'agriculteurs, de techniciens,...les avancées techniques, agronomiques,... résultant des expérimentations et destinées à améliorer les performances écologiques et économiques des systèmes pastoraux sont mis en œuvre différents outils pédagogiques ciblés et adaptés à chaque public visé.

Ces outils servent de supports à toutes actions d'information, de formation et de vulgarisation mises en œuvre et sont :

- l'organisation de visites techniques,
- la publication d'ouvrages techniques et de vulgarisation,
- la participation à la formation dans les lycées agricoles, les CFPPA, au CPS, à l'Université,...
- l'appui technique et les conseils au quotidien.

### ■ Animation pour le débroussaillage légal

La mise en œuvre de la réglementation relative au débroussaillage légal constitue la priorité du PPIFEN. En effet, lors des grands incendies, les forces de lutte sont accaparées en priorité par la protection des constructions non protégées car non débroussaillées et souvent situées dans des secteurs littoraux à urbanisation diffuse.

Si l'obligation de débroussaillage se justifie par la mise en sécurité des personnes et des biens, elle doit permettre aussi de redéployer une grande partie des moyens de lutte pour qu'ils puissent combattre les grands feux de forêt sur les zones d'appui à la lutte.

Pour réaliser cette action, il a été décidé de mettre en place une animation de terrain forte et pérenne avec des animateurs du débroussaillage. Les animateurs du débroussaillage ont pour principales missions :

#### → L'animation et l'appui technique auprès des maires :

- former les élus sur les objectifs du débroussaillage,
- fournir aux maires les règles d'application du débroussaillage et la cartographie dont ils ont besoin pour leur commune,
- inciter les communes à mettre en place des cartes communales qui clarifient l'application de la réglementation,
- élaborer et mettre à disposition des documents d'information (plaquettes remises en même temps que les imprimés de demande de permis de construire, précisions sur les coûts des travaux).

- fournir au maire la liste des parcelles et des propriétaires en infraction et préparer, au titre de la procédure de débroussaillage d'office, les courriers de mise en demeure d'effectuer les travaux dans le délai prescrit,
- suivre toute la réalisation de la procédure d'office en assistant la commune (marchés de travaux, dossier de financement par le fonds de débroussaillage, suivi du recouvrement des dépenses).

→ **L'information et la sensibilisation des propriétaires de terrain qui consistent :**

- à identifier les propriétaires à partir de recherches cadastrales,
- à réaliser des tournées de terrain pour informer les propriétaires de leurs obligations, leur apporter un conseil technique, leur préciser le coût des travaux et leur fixer le délai dont ils disposent pour se mettre en conformité,
- à vérifier la réalisation du débroussaillage.

## 4 - INFORMATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

---

Depuis 2004, l'Office de l'Environnement, avec l'appui de l'ensemble des acteurs régionaux impliqués sur le risque incendie de forêt, s'est engagé dans des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public.

L'Assemblée de Corse dans sa délibération du 21/11/2003, recommandait déjà l'intensification de ces campagnes jugées comme prioritaires dans la prévention des incendies de forêts. Cette volonté affichée de la Collectivité Territoriale de Corse de traiter le problème en amont, a été mise en avant dans l'élaboration du Plan Régional de Prévention des Incendies (PPIFEN) qui prévoit comme une des mesures pour réduire le nombre des incendies, le développement de campagnes d'information et de sensibilisation.

### ■ Les campagnes d'information et de sensibilisation

Afin de toucher un maximum de population (résidente ou non résidente), une campagne de communication basée sur des supports complémentaires a été réalisée. L'idée force est de retrouver un ou plusieurs éléments de cette campagne sur les antennes radios, télévision, presse écrite et dans les lieux de passage (gares maritimes et ferroviaires, offices du tourisme, bateaux, aéroports,...).

Ainsi, outre la réservation d'espaces publicitaires dans la presse écrite (quotidiens et magazines) et la large diffusion d'affiches et de dépliants informatifs, une campagne audio vidéo est initiée à partir d'une règle simple : un message correspond à un spot. Pendant la période estivale, les messages de prudence sont diffusés quotidiennement par les radios et télévision locales ainsi que sur les navires assurant les liaisons avec la Corse et dans les gares maritimes équipées de téléviseurs.

### ■ Un exemple suivi

La Corse est la seule région française, sur le pourtour du bassin méditerranéen, à avoir développé des actions aussi diversifiées pour l'information et la sensibilisation du public au risque incendie de forêt.

Cette initiative a été saluée par l'obtention depuis 2004 de l'agrément du service d'information du Premier Ministre, agrément donné à des « grandes causes nationales ». L'Etat a aussi soutenu cette initiative en accordant une aide financière sur les crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) en 2004 et 2005.

De plus, dans le cadre du programme Européen « OCR Incendi », notre région a été choisie comme chef de file de la thématique « Information et sensibilisation ».

S'inscrivant dans le cadre du programme européen Interreg III C Sud, ce dispositif a pour ambition d'offrir un programme d'expérimentation pour l'amélioration des politiques régionales mais aussi d'organiser les bases d'une future politique intégrée à l'échelle de l'espace Euro Méditerranéen.



La Corse, à travers l'Office de l'Environnement, exportera ainsi son expérience dans les autres régions du bassin méditerranéen durement touchées par les incendies.

### ■ La sensibilisation des scolaires et les Programmes Pédagogiques

L'Office de l'Environnement de la Corse oriente sa communication pédagogique vers les scolaires dans le but de leur initier le plus tôt possible des gestes simples mais responsables :

- faire découvrir dès les classes primaires (maternelles et élémentaires), les nombreux bienfaits et produits apportés par la forêt,
- faire comprendre comment les forêts sont gérées dans l'espace et dans le temps par les hommes, pour remplir simultanément leurs divers rôles (protection, accueil, environnement et production),
- faire prendre conscience, que les forêts, essentielles à la vie, constituent un patrimoine à gérer dont nous sommes tous responsables.

La prévention des incendies est un défi régional. Il est nécessaire de sensibiliser afin de modifier les comportements. Il faut pour cela intervenir à deux niveaux de façon simultanée et croisée, le premier, la sensibilisation des scolaires, le second, l'information et la sensibilisation du grand public. Cette démarche est jugée prioritaire par l'Assemblée de Corse, qui recommande l'intensification de ce type de campagnes et par le Plan Régional de Prévention des Incendies (PPIFEN).

Cette éducation préventive a pour objectif de construire une culture du risque en liaison avec la famille et les autres acteurs de la société insulaire et de contribuer ainsi au développement de l'écocitoyenneté. La connaissance des risques majeurs, et du feu en particulier, doit faire de l'enfant, d'une part, un relais pour sensibiliser les adultes, d'autre part, comme futur adulte, l'inciter à avoir un comportement responsable. Cette opération s'inscrit dans la durée et pérennise une démarche pédagogique évolutive.

Afin de mieux faire vivre cet apprentissage de l'écocitoyenneté ancré dans l'identité culturelle insulaire, les élèves participent, depuis 2003, à des concours mettant en avant l'acquis scolaire et leur propre vision du risque incendie.

Ainsi, chaque année, plus de 2000 élèves, écoles élémentaires et collèges confondus, participent à ces concours. L'objectif est d'accompagner l'élève à travers la découverte du risque, à partir de documents pédagogiques, et de le transformer en acteur par sa participation active notamment dans le cadre du concours régional.

## 5 – CAMPAGNE DE PREVENTION CONTRE LES INCENDIES 2011

*Sensibiliser le grand public au risque incendie avec des conseils de préventions pour protéger la Corse du feu...*

Comme chaque année, l'Office de l'Environnement de la Corse s'investit dans la prévention des incendies à travers notamment des actions de sensibilisation du grand public au risque incendie. Les messages sont diffusés à travers différents média et grâce au concours de nombreux partenaires.

### ■ Panneaux à message variable

Des conseils de prudence sont diffusés tout au long de l'été sur les panneaux à message variable qui bordent les routes de l'île.

### ■ Presse écrite

Des encarts sont publiés dans la presse écrite régionale



### ■ Spots Radios

Des spots radios sont diffusés sur RCFM et Alta Frequenza de mai à octobre :

- « Débroussaillage »
- « Quand brûler ? »
- « Interdiction de brûler »
- « Conseils face au feu »
- « Conseils randonneurs »

### ■ Spots Audiovisuels

Des spots audiovisuels, créés en partenariat avec l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne, sont diffusés sur France 3 Corse en juillet en août avant et après les informations régionales.

### ■ Cartes postales

Des cartes postales, créées en partenariat avec l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne, sont distribuées dans les offices de tourisme, les syndicats d'initiative, les ports, aéroports et

gares de l'île, les maisons d'information du Parc Naturel Régional de Corse ainsi que par les agents de terrain de l'OEC, de l'ONF, des Conseils Généraux de la Haute-Corse, de la Corse du Sud et de l'Etat.



■ Site internet

Le site internet dédié à la prévention incendie sur le pourtour méditerranéen avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse met en ligne l'actualité de cette campagne : [www.prevention-incendie-foret.com](http://www.prevention-incendie-foret.com). Les informations liées au risque incendie et mises à jour quotidiennement sont disponibles sur [www.corse.pref.gouv.fr](http://www.corse.pref.gouv.fr).

Ces actions sont menées dans le cadre du Groupe Technique Interdépartemental pour la Défense des Forêts Contre les Incendies et s'inscrivent dans les mesures préconisées par le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies en Corse (PPFENI). Ce groupe est chargé de la coordination des actions liées au risque incendie avec l'ensemble des acteurs : agents pastoralistes et animateurs du débroussaillage de l'OEC, sapeurs forestiers et sapeurs pompiers, agents de l'ONF, des Directions Départementales des Territoires et de la Mer de Haute-Corse et de Corse du Sud et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Corse.



## C O N T A C T S P R E S S E

### SERVICE DE LA COMMUNICATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

22 cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1  
Téléphone 04 95 51 64 64 - Télécopie 04 95 51 64 60  
[communication@ct-corse.fr](mailto:communication@ct-corse.fr) - [www.corse.fr](http://www.corse.fr)

Laurent Assoni - Chargé de Communication  
04 95 51 65 88 / 06 75 01 95 76 - [laurent.assoni@ct-corse.fr](mailto:laurent.assoni@ct-corse.fr)